

Erreur de calcul

L'ENTRÉE DE L'UDC AU GRAND CONSEIL GENEVOIS A RELANÇÉ LE DÉBAT. CE PARTI, MAINTENANT PRÉSENT DANS TOUS LES parlements romands, à l'exception de Neuchâtel, a acquis une véritable dimension nationale. Au vu de sa force électorale, la première formation politique du pays a droit à deux sièges au Conseil fédéral. Arithmétiquement, c'est donc aux démocrates-chrétiens de faire de la place au petit dernier qui a grandi. Telle est du moins la thèse défendue par le premier intéressé et l'analyse de nombreux commentateurs. Une appréciation qui se fonde sur une simple règle de trois.

Mais voilà, la composition du Conseil fédéral n'obéit pas à une arithmétique aussi sommaire. Jamais il n'y a eu d'adaptation automatique de la répartition des sièges au gouvernement à la force des partis. La formule en vigueur traduit une réalité plus complexe.

Lorsqu'à la fin du 19^e siècle, les conservateurs placent leur premier magistrat à l'exécutif fédéral, ils ont fait la preuve de leur capacité référendaire en contestant avec succès le travail législatif des radicaux majoritaires. Mais surtout, ils ont reconnu la légitimité du jeune État fédéral, né de leur défaite dans la guerre civile du Sonderbund.

Le scénario fut très semblable pour les socialistes. Ernst Nobs fait son entrée au Conseil fédéral en 1943, parce que les partis bourgeois reconnaissent la nécessité d'une union de toutes les forces politiques face à la menace

extérieure. Mais auparavant, le PSS s'était rallié au principe de la défense armée.

A quoi il faut ajouter, pour compliquer la procédure, que les changements dans la composition politique du gouvernement n'interviennent qu'à l'occasion de vacances. Le Parlement ne refuse pas son soutien à un magistrat en place pour répondre aux revendications d'un parti qui s'estime lésé. En 1959, c'est à l'occasion d'un quadruple départ que les socialistes obtiennent deux sièges à l'exécutif. Donc la question d'une double présence de l'UDC au Conseil fédéral ne se posera pas avant la fin de 2002, au départ de Ruth Dreifuss et de Kaspar Villiger.

Mais si la question se pose, la réponse n'a pas lieu d'être positive.

L'UDC, par son comportement, atteste de sa vocation oppositionnelle. Le dénigrement des autorités, le fait de se démarquer systématiquement des autres formations sont sa raison d'être. Elle ne montre aucun intérêt à coopérer à des solutions de compromis et n'épargne même pas ses propres magistrats. Adolf Ogi et Samuel Schmid en savent quelque chose. Ses deux conseillers d'État zurichois également (voir *DP* 1488).

Par ailleurs l'UDC ne fait pas montre d'une force de frappe référendaire suffisante pour mettre en péril l'action de l'État. Ces derniers temps, elle a accumulé les échecs.

Voilà des raisons suffisantes pour que les autres partis gouvernementaux n'entrent pas en matière. JD

Sommaire

Santé: L'heure des franchises (p. 2)

Casinos: Priorité à l'intérêt public (p.3)

Organisation du travail: La flexibilité du travail n'est pas l'eldorado social (p. 4)

Derniers mots: Le mobile et la mort (p. 5)

Pharmacies populaires: Des officines centenaires (p. 6-7)

Chronique d'Anne Rivier: La leçon de thé (p. 8)

L'heure des franchises

A droite comme à gauche, on défend l'idée que, dans l'assurance maladie, la franchise devrait être proportionnelle au revenu. Est-ce un accord sur un concept mal décanté ou une convergence politique?

Les augmentations des primes d'assurance maladie font désormais partie des rythmes saisonniers; elles tombent à l'automne comme les marrons des marronniers. A chaque fois surgissent aussi les propositions de ceux qui savent comment faire mieux. Même les commissions parlementaires sont saisies d'une vocation quasi gouvernementale. Peut-être est-ce le signe qu'après des années de mise à l'épreuve, la LAMal est mûre pour une première révision de fond.

Côté financement, une idée, que nous avons lancée, se voit reprise par un large hémicycle: des libéraux, des démo-chrétiens, des radicaux et, dernier converti – à la surprise générale car le parti socialiste a une initiative au feu – le président du groupe parlementaire socialiste. Cette idée, c'est de rendre les franchises proportionnelles au revenu. Plus l'assuré est aisé, plus sa franchise doit être élevée.

Cette idée doit d'abord être testée du point de vue de sa faisabilité administrative. Mais si l'on admet qu'elle est opérationnelle, elle doit surtout être clarifiée quant à ses modalités et sa portée.

Son sens premier est de renforcer la solidarité. Ce qui si-

gnifie que si les franchises sont proportionnelles au revenu, les primes doivent, à l'intérieur d'une caisse, être égales pour tous. L'assuré aisé ne doit pas payer moins parce qu'il prend à sa charge les premiers risques; il paie une cotisation comme tout un chacun parce qu'il peut supporter les premières dépenses comme des dépenses ordinaires, un imprévu, sans plus.

Plus fondamentalement, la proposition «franchise proportionnelle au revenu avec cotisations égales» consiste à redonner son sens premier à l'assurance. Elle n'est pas là pour payer tous les frais de santé, mais pour couvrir les risques qui perturberaient un budget. Ou si l'on veut, elle est là pour que cha-

cun ait accès aux soins sans qu'il soit retenu par des raisons financières. Mais si quelqu'un qui, comme on dit, gagne bien sa vie se tord la cheville, est-ce à l'assurance de payer la bande qui tiendra son pied? La juxtaposition des échoppes rend souvent sensibles les comportements: à la pharmacie, l'assuré fait payer par sa caisse maladie quelques comprimés de Panadol avant d'aller s'offrir en client quelque primeur ou une bonne bouteille (est-ce un remède?) à l'étal d'à côté. Qui paie, pourtant sans broncher, le

service d'entretien de sa voiture trouve normal de faire payer par la mutualité le service d'entretien (kilométrique en quelque sorte) de son corps. Il faut dissocier les coûts de la santé qui peuvent être lourds et déstabilisants, financièrement et moralement, et les coûts de la bobologie. Et comme personne ne doit être retenu de faire une consultation de précaution («cette vilaine toux»), la franchise doit être proportionnelle au revenu.

Cette solidarité restaurée devrait permettre de maintenir les cotisations à un niveau acceptable et d'en exonérer les enfants. Resterait à financer de manière ad hoc (la TVA peut-être), les coûts particuliers de la dépendance des personnes âgées.

Tableau

La description du positionnement des acteurs révèle actuellement une mauvaise mise en scène politique. Le Conseil fédéral freine Ruth Dreifuss pour limiter la quote-part fiscale et sociale. Mais au Parlement, les membres des sous-commissions se prennent pour les réformateurs et débordent le Conseil fédéral. Les responsables des groupes tiennent des propos audacieux qui pour l'instant ne les engagent pas. Le moment semble venu pour le Conseil fédéral de faire un vrai geste gouvernemental. C'est-à-dire de réunir les acteurs politiques et, dans un délai court, de les mettre à l'épreuve; sont-ils capables de s'entendre sur une réforme réelle ou leur concordance n'est-elle que verbale? *ag*

Indice des prix et primes

On sait que les primes d'assurance maladie n'interviennent pas dans la composition de l'indice des prix, mais uniquement certains coûts dits de santé, qui comptent pour 13% dans l'indice général. L'indice santé, tel que relevé, évolue très modérément. Rien à voir avec l'évolution des primes.

Les primes d'assurance sont influencées non seulement par les coûts, mais avant tout par la consommation. Un médicament peut demeurer d'un prix stable, mais être consommé deux fois plus. Dans ce cas, l'indice des prix ne bouge pas, mais la charge des caisses augmente d'autant.

C'est la raison pour laquelle doit être calculé un indice du pouvoir d'achat qui tienne compte du coût des dépenses obligatoires (impôts et assurances). Il devrait permettre de révéler quand à prix réel, l'inflation étant compensée, le pouvoir d'achat augmente ou diminue. *ag*

Priorité à l'intérêt public

Dans les coulisses, la bataille fait rage pour l'obtention des rares concessions de casinos A, seuls autorisés à proposer les grands jeux. Pour la Suisse romande, le Conseil fédéral ne désignera qu'un élu. En lice, Genève, Lausanne, Montreux et Saxon. Le verdict est attendu pour la fin de ce mois.

A l'évidence, le dossier lausannois présenté par la Romande des Jeux (RdJ) surpasse celui de ses concurrents en termes de bassin de population et donc de chiffre d'affaires. Une qualité que ne peut ignorer le Conseil fédéral puisque 40 à 55% du revenu brut des jeux – la différence entre les mises et les gains des joueurs – tomberont dans les caisses de l'AVS.

Mais surtout le projet de la Romande des Jeux relève de la même philosophie que celle de la Loterie romande. Tout comme cette dernière, par ailleurs unique action-

naire de la RdJ, elle est une société sans but lucratif, l'intégralité de ses bénéfices revenant à des institutions d'intérêt public de la Suisse romande. Au nom de la liberté du commerce et de l'industrie, les concurrents de la RdJ dénie aux collectivités publiques le droit de gérer un casino, sous prétexte que seul le secteur privé peut faire preuve du dynamisme nécessaire à cette activité. C'est oublier que le jeu n'est pas créateur de plus-value. Il ne provoque qu'une redistribution partielle des mises vers les gagnants. Les frais de gestion déduits, rien ne justifie que le solde vienne enrichir des actionnaires qui ne prennent quasiment aucun risque.

La prévalence de l'intérêt public et l'absence d'une perspective de gain privé sont d'autant plus importantes que le jeu peut dégénérer en comportement pathologique et constitue une plate-forme privilégiée

pour le recyclage de l'argent sale. Un opérateur étroitement contrôlé par les collectivités publiques et indépendant d'actionnaires motivés par un gain maximal est mieux à même de résister à ces dérapages.

Dans vingt ans, un bilan et des corrections

A cet égard, le Parlement a manqué le coche. Sans doute influencé par une conception dogmatique du libéralisme, il n'a pas cru bon de réserver la gestion des jeux de hasard à des sociétés d'intérêt public. Il est maintenant trop tard pour revenir en arrière. Mais dans vingt ans, à l'échéance des concessions, la comparaison devra être faite, le bilan tiré et le cas échéant les corrections effectuées. C'est pourquoi, aujourd'hui, le Conseil fédéral ne peut, sans autre, éliminer la Romande des Jeux. jd

Football et télévision

Carton rouge

La Télévision suisse renonce à retransmettre les matchs de la Coupe du monde de football en 2002. La somme exigée par le groupe allemand Kirch – au début des négociations 18 millions de francs –, détenteur exclusif de ces droits, dépasse les moyens budgétaires de la SSR.

Le quotidien *Le Matin* a aussitôt dénoncé le coupable: «La SSR nous prive de la Coupe du monde!» L'accusation est un peu facile. La SSR se trouve confrontée à des difficultés budgétaires: baisse des rentrées du côté de la redevance – le Conseil fédéral s'est montré généreux à bon compte en

exemptant les retraités touchant les prestations complémentaires – et de la publicité. Et le service public se doit de veiller à maintenir une offre diversifiée qui pourrait être mise en péril par une dépense inconsidérée pour un seul événement, aussi important et populaire soit-il.

Où sont les vraies responsabilités?

Bien sûr, on peut empoigner le problème par le biais des ressources nécessaires à une télévision publique, au moment où la redevance s'essouffle. Dans la mesure où ce media a atteint un taux de pénétration presque

totale, est-il encore justifié de prélever une redevance à laquelle une partie non négligeable des téléspectateurs cherche à échapper d'autant plus facilement que le contrôle se révèle ardu et coûteux?

Mais avant tout, il faut identifier les vraies responsabilités, en l'occurrence celles de la Fédération internationale de football (FIFA) mais aussi d'autres fédérations sportives et le Comité international olympique. Ce sont eux qui vendent au plus offrant les droits de retransmission des événements dont ils sont les organisateurs. D'année en année, ces droits atteignent des montants toujours

plus considérables qui sont répercutés sur les TV. Lesquelles doivent à leur tour rançonner les diffuseurs de publicité. Dans cette course démesurée au profit, le risque existe que l'investisseur primaire – pour la Coupe du monde de football, le groupe Kirch – estime mal le marché et ne retrouve pas sa mise. C'est bien ce qui se passera si suffisamment de chaînes TV, à l'instar de la SSR, ne sont pas preneuses. Leur désintérêt solidaire pourrait faire s'écrouler ce système spéculatif qui déshonore le sport et ses gestionnaires, pour autant qu'il y ait encore quelque honneur sur ce terrain. jd

La flexibilité du travail n'est pas l'eldorado social

La flexibilité du temps de travail sous toutes ses formes est souvent présentée comme une avancée sociale déterminante. Mais les salariés ne sont pas convaincus. Les horaires fixes restent la règle. Quant au temps partiel, il se fait le plus souvent sous la contrainte.

Travailler moins pour donner du travail à tout le monde: c'est le slogan en vogue en période de chômage. Les 35 heures françaises répondent à cette logique. La Suisse des années nante a emprunté une autre voie. La réduction des horaires des entreprises en mal de commandes a été financée par l'assurance chômage; les salariés se sont vus imposer des contrats de travail à temps partiel. La durée hebdomadaire normale du travail n'a pratiquement pas varié depuis une décennie. La moyenne nationale était de 42 heures en 1990 et de 41,8 heures en 2000. Les progrès les plus « décisifs », l'ont été dans l'agriculture et l'enseignement. Ces secteurs ont gagné un quart d'heure hebdomadaire en dix ans!

Travailler moins: un luxe

Un des aspects de la flexibilité, c'est de consentir à travailler moins, avec réduction de salaire, pour améliorer sa qualité de vie. Mais dans la réalité, le temps partiel se fait, le plus souvent, sous la contrainte. La dernière enquête de l'Office fédéral de la statistique sur la population active¹ relève que l'an passé, la Suisse ne comptait plus que 101 000 chômeurs.

Mais 330 000 personnes travaillant à temps partiel désiraient travailler plus. Le taux de sous-emploi atteint ainsi 8,7% de la population active. Le phénomène concerne essentiellement les femmes, «flexibilisées» malgré elles.

Le temps partiel mal vu

La possibilité de travailler volontairement à temps partiel est liée, bien sûr, au niveau du salaire. Un cadre bien payé pourrait se permettre du temps libre et une meilleure qualité de vie. Bon nombre d'entreprises offrent cette possibilité à leur personnel. Mais une enquête de la *HandelsZeitung* auprès d'une cinquantaine de grandes firmes helvétiques montre que le temps partiel – et même les congés sabbatiques ou les séjours linguistiques – n'ont pas la cote. Les raisons pour refuser de lever le pied sont multiples. On a peur d'avouer que l'on est sous pression ou l'on craint de montrer que l'entreprise peut tourner sans l'imprudent qui prend du bon temps. C'est aussi l'image dévalorisante de celui qui préfère le partage des charges familiales au développement de sa carrière professionnelle. Bref, ceux qui auraient les moyens de travailler moins restent des drogués du travail.

On a peur d'avouer que l'on est sous pression ou l'on craint de montrer que l'entreprise peut tourner sans l'imprudent qui prend du bon temps

Le crédit de loisirs

La flexibilité, c'est aussi l'abandon du travail avec une durée hebdomadaire fixe au profit d'un décompte à plus long terme. La souplesse peut être demandée par l'employeur pour lui permettre d'ajuster le volume de travail aux fluctuations des entrées de commandes. C'est ce qu'ont demandé et obtenu des associations patronales lors de la conclusion de plusieurs conventions collectives. Les entreprises peuvent également offrir un horaire flexible sur la durée pour atténuer, dans un souci de progrès, le corset étroit de l'horloge. Le salarié peut faire des heures supplémentaires pour prolonger ses va-

cances. Il peut même thésauriser sur le long terme dans la perspective d'un congé sabbatique, voire d'une retraite anticipée. Cette capitalisation du temps libre ne vaut que pour un emploi de longue durée dans la même entreprise. Mais cette perspective n'est pas dans l'air du temps. L'idée émise de créer une «caisse fédérale de compensation du temps libre» a de la peine à décoller. D'ailleurs le confort de l'habitude semble l'emporter sur les délices de la souplesse. Les salariés préfèrent la régularité qui se traduit, selon la moyenne helvétique, par 41,8 heures de travail par semaine. *at*

¹www.admin.ch/bfs

Les phrases de la semaine

Dans son «papier mâché» de *La Tribune de Genève*, Laurence Deonna, présidente de Reporters sans frontières/Suisse, s'adresse à Barbara Bush. Citons cette phrase: «Dites, maman Bush, puisque nous sommes entre femmes; dites, vous qui réglez dit-on en matriarchie; vous Barbara Bush, vous la seule femme à avoir vu au cours de votre vie deux présidents américains tout nus, nus comme la vérité sortant du puits; dites, maman Bush, après tout ça, la démocratie vous y croyez encore?»

A l'occasion de la journée de la vieillesse, le président de la Confédération, Moritz Leuenberger, a rencontré l'écrivaine Laure Wyss (88 ans). En la quittant, il lui a remis un caillou poli du chantier du futur tunnel de base du Gotthard et lui a dit (selon le *TagesAnzeiger*): «Dans notre jeunesse nous l'aurions peut-être utilisé comme argument. Vous pouvez l'utiliser comme presse-papier.» *cfp*

Le mobile et la mort

La diffusion des derniers messages de certaines victimes des attentats nous fait entrer dans une nouvelle forme d'immédiateté et de voyeurisme. Quelques réflexions.

Les analystes des médias ont, une fois de plus, beaucoup disserté sur le statut de l'image dans le compte-rendu de l'actualité – et tout particulièrement des nouvelles tragiques et des récents attentats qui ont frappé les Etats-Unis. Les téléspectateurs (qui représentent une immense majorité de la population) n'auront pas pu ne pas voir les tours jumelles s'effondrer à New-York, le 11 septembre. On ne sait toujours pas si cette contemplation répétée de l'épouvante a une quelconque vertu formatrice et informatrice; toujours est-il qu'elle est là, qu'elle s'impose, et que les images de l'horreur ont été diffusées et rediffusées.

L'image puis le son

Outre les images en direct, nous avons assisté à une nouvelle manière de rendre compte de l'actualité, qui s'établit sur d'autres technologies. Radios et télévisions ont en effet passé les enregistrements des ultimes conversations de certaines victimes, prisonnières des tours en flammes ou passagères des avions détournés, et qui avaient joint, dans leurs tout derniers moments, leurs proches au moyen de leur téléphone mobile. Bouleversants témoignages de personnes confrontées à une mort imminente, et qui lancent aux leurs d'ultimes messages d'amour, d'héroïsme et de désespoir.

Elles deviennent bien abstraites, les fameuses «boîtes noires» que les enquêteurs s'acharnent à retrouver sur les sites des catastrophes – et qui le plus souvent ne donnent des indications que techniques et fragmentaires, peu propices à une diffusion médiatique, et de toute manière protégées par le secret des enquêtes. Tout à coup, on entend les voix, terriblement humaines, de l'angoisse. Les auditeurs sont projetés non plus dans l'imminence ou dans l'apparence de la catastrophe, mais dans la catastrophe elle-même, au moment où le déroulement de la tragédie est clair et fatal pour celles et ceux qui y ont basculé. L'épouvantable injustice faite aux victimes innocentes prend un relief terrifiant, car ce sont elles-mêmes qui l'expriment, presque au moment où la mort les frappe. Et nous entendons ces témoignages quelques heures plus tard, alors que ces personnes ont disparu, proies d'une scandaleuse et arbitraire iniquité, qui a vu leur destinée basculer, leur condamnation et leur exécution se conclure, en quelques minutes.

Les voix d'outre-mort

Il y aurait beaucoup à dire, bien sûr, sur les millions de voix, victimes elles aussi d'odieux assassinats collectifs et que, contrairement à celles-ci, l'histoire n'a pas enregistrées. Il y aurait à gloser sur ce «voyeurisme auditif»: comment sup-

porter le «*my God*» de l'hôtesse de l'air qui voit soudain les Twin towers et qui, deux secondes plus tard, est morte. Il y aurait à revenir sur la complaisance des médias à trouver et à diffuser des témoignages que le langage cynique de leurs séides qualifie de «vécus». Il y aura à s'étonner et à s'attendrir du fait que, au moment de mourir, les soucis affolés qu'expriment ces condamnés sont tellement domestiques: la mort qui vient ne prédispose pas aux grands mots, mais aux messages d'affection et aux recommandations presque quotidiennes.

Pour l'instant, on retiendra ici ce commentaire un peu futile: les nouvelles technologies de la communication ont décidément transformé notre relation au temps. Grâce aux, ou à cause des téléphones mobiles, nous avons eu accès, en ces sombres temps, à une nouvelle forme d'immédiateté. Nous avons entendu la voix de personnes disparues. Il ne s'agit pas des dernières paroles d'une personne que la mort a saisie par surprise peu après l'enregistrement; ces personnes qui parlent, quelques secondes avant de disparaître, savent absolument que c'est leur fin; elles sont en quelque sorte déjà mortes, pour elles-mêmes et pour leurs proches. L'immédiateté temporelle entre ces paroles et les événements fait que ces témoignages ont la grandeur horrible d'un compte-rendu en direct d'une exé-

tion capitale, dont le micro serait tenu par les condamnés eux-mêmes.

Voilà assouvies les curiosités morbides qui, dans nos instants de panique, nous ont certainement à toutes et tous traversé l'esprit: que se passe-t-il dans un avion, alors que la catastrophe est divulguée, la fin certaine, mais ne s'est pas encore produite? Mais voilà réouvertes aussi, et sans conclusion possible, les grandes interrogations existentielles sur la compatibilité entre la conscience et la mort: comment savoir, et comment faire savoir que l'on va mourir dans quelques instants? Étrange prolongation métaphysique des innovations technologiques. *jyp*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
**Gérard Escher (ge),
André Gavillet (ag),
Jean-Yves Pidoux (jyp),
Charles-F. Pochon (cfp),
Anne Rivier
Albert Tille (at)**

Composition et maquette:
**Allegra Chapuis
Géraldine Savary**

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
www.domainepublic.ch

Des officines centenaires

Les pharmacies populaires sont méconnues. Issues du siècle passé, elles ont pourtant survécu et se sont adaptées aux nouveaux besoins.

Les pharmacies ne jouent qu'un rôle secondaire dans la politique sanitaire. Cela ne les empêche pas de se livrer à une âpre concurrence et à offrir des réductions sur le prix des médicaments. Cachées parmi les grands groupes que sont Capitale ou Sunstore, il y a les pharmacies populaires. Tiens, ça existe encore ?

Fidélité et convivialité

Comme les maisons du peuple dont nous avons parlé dans un précédent numéro (*DP 1487*), les pharmacies populaires sont créées à la fin du 19^e ou au début du 20^e siècle dans la plupart des villes suisses afin de lutter contre l'augmentation du coût des médicaments (déjà !). Les clients pouvaient y acheter des médicaments sans avoir à les payer tout de suite. Les pharmacies populaires sont fondées par les sociétés de secours mutuel, les anciennes caisses maladie. S'y associent les sociétés philanthropiques telles que les syndicats ou les mutuelles d'orphelins, etc.

Ces reliquats du passé ont

survécu durant un siècle à la création de l'assurance maladie, à ses nombreuses et complexes réformes, aux modifications du tissu social, à la transformation du monde du travail, aux changements économiques et sociaux, et fait étrange, sans avoir fondamentalement réorienté leurs missions.

Si certaines pharmacies populaires appartiennent aujourd'hui aux caisses maladies (à Zurich, Berne, Winterthur ou Schaffhouse), ou à Coop (Bienne) ; si d'autres ont été transformées en SA (au Locle, à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds), à Genève et à Lausanne, elles ont gardé un statut de coopérative. Chacune avec un développement différent. Les pharmacies populaires de Genève se portent comme un charme. Une dose plus qu'homéopathique de gestion professionnelle, une politique offensive de communication, une fidélité dans les principes. A Lausanne par contre, les pharmacies populaires relèvent juste la tête, après avoir traversé une grave crise (voir ci-dessous et ci-contre).

Les pharmacies populaires ont misé jusqu'à présent sur la fidélisation de leur clientèle. Elles soignent l'accueil et le conseil, elles valorisent leurs missions sociales, elles sont bien implantées dans les quartiers. Le directeur des pharmacies populaires de Genève, Daniel Torrent, pourtant rompu aux méthodes du marketing moderne, n'est pas prêt de lâcher cette vocation et cette image sociales, non par nostalgie ouvriériste, mais par intérêt commercial. En outre, les pharmacies populaires remboursent la quote-part ; le 10% facturé par les assurances maladie est reversé et redistribué aux clients. A Lausanne, les officines font des rabais sur des produits qui coûtent cher, comme les pampers. Elles proposent aussi des réductions importantes sur les cosmétiques. A Genève, la direction des pharmacies populaires va se lancer dans une politique de vente des médicaments génériques, une petite contribution, dit le directeur, à la diminution des coûts de la santé.

Modestes et tenaces, les pharmacies populaires ont encore de beaux jours devant elles. *gs*

Genève, une tradition renouvelée

En juillet 1890, les mutualistes de Genève s'inquiètent de l'augmentation du coût des médicaments. Un an plus tard, un comité d'initiative est chargé d'élaborer des statuts. En 1891, la société coopérative des pharmacies populaires de Genève SA est créée ; le 21 décembre 1891, une première officine s'ouvre, quai des Bergues 27. En 1894, elle est transformée en société coopérative avec pour associés les sociétés de secours mutuel. Genève abrite les plus anciennes pharmacies populaires de Suisse.

Plus d'un siècle plus tard, elles quadrillent la ville avec seize officines. Il y a trente coopérateurs, essentiellement les caisses maladie, mais aussi la FTMH, le syndicat des cheminots et Comedia ainsi que des institutions comme le fonds de secours mutuel aux orphelins, etc.

200 personnes y travaillent. Les salaires sont supérieurs à ceux de la convention collective ; le personnel a cinq semaines de vacances, le deuxième pilier est financé aux deux tiers par l'employeur, l'horaire de travail est de 40,30 heures.

Capitole tend les bras

A Lausanne, la situation est plus fragile qu'à Genève. Les pharmacies populaires ont failli disparaître corps et biens. En janvier 2001, le conseil d'administration, composé des grandes caisses maladie (Supra, CSS, Helsana, CPT) et d'un représentant de la COOP décident de les vendre au groupe Capitole. Objectifs de l'opération: fermer trois des quatre officines et garder la dernière, située au centre-ville et donc la plus rentable. Trente emplois doivent être supprimés et les fonds de prévoyance des employés disparaissent dans la débâcle. Les employés, mis au courant au dernier moment de la situation, alerte un avocat qui bat le rappel des syndicats, coopérateurs.

Au bout du compte, l'assemblée générale refuse la proposition du conseil d'administration. Celui-ci démissionne en bloc non sans avoir fait la preuve de son incompétence et de sa négligence. Les lacunes de

gestion sont suffisamment graves pour que le nouveau conseil d'administration demande un audit afin d'éplucher les comptes des années précédentes. On reproche au conseil d'administration démissionnaire un manque de communication, une gestion à la Swissair – en décembre 2000, tout allait bien, en janvier, on doit tout vendre – et des notes de frais somptueuses – une facture de 8000 fr. pour le seul mois de décembre à l'Auberge communale de Crisser, chez Rochat, ne manque pas d'étonner, de même que des jetons de présence à 300 fr. la séance.

Aujourd'hui, moins d'une année après avoir frisé la catastrophe, les pharmacies populaires lausannoises sont la tête hors de l'eau, même si elles ont encore à payer les intérêts sur les pertes des bilans précédents. Trente personnes y travaillent et les syndicats ont repris en main le conseil d'administration. gs

Le rôle essentiel des syndicats et des associations

Il s'en est fallu d'un cheveu pour que des coopérateurs mal informés certes, mais aussi désengagés, ne lâchent une entreprise florissante, exemplaire tant pour les clients que pour le personnel. Les maisons du peuple, les coopératives d'habitation, d'une histoire semblable à celle des pharmacies populaires, connaissent les mêmes problèmes. Les assemblées générales sont désertées, les syndicats et les organisations représentées ne s'y investissent pas. Du coup, le conseil d'administration, souvent composé de non-professionnels, prend le contrôle d'une société, sans contre-pouvoir. Les syndicats doivent assumer leurs responsabilités dans la gestion des coopératives. Ils en ont les moyens en termes de personnel, de compétences et d'infrastructures. La reprise en main, réussie, de la gestion des pharmacies lausannoises par les syndicats en est la preuve. La survie des coopératives mérite un effort. gs

OGN

Sur le front tranquille des plantes transgéniques

La dissémination planétaire des plantes transgéniques de la « première génération » continue. Soit elles sont résistantes à un herbicide (par exemple le soja Roundup), soit elles produisent une protéine anti-parasitaire (par exemple le maïs BT).

La loi interdit au Brésil la présence d'OGM dans le lait maternisé. Par deux fois, sur deux années consécutives, le lait pour bébés Nestogen (Nestlé), lait maternisé le plus courant au Brésil, s'est révélé contenir du soja « recombinant ».

Le Mexique est considéré comme la patrie botanique du maïs et le garant de sa biodiversité. Il est interdit de planter du

maïs transgénique; par contre, beaucoup en est importé des États-Unis, pour consommation humaine. L'apparition de maïs transgénique dans les cultures traditionnelles des États mexicains d'Oaxaca et Puebla, affaire révélée par indiscretion d'une enquête scientifique inachevée, peut mettre en danger la richesse des variétés indigènes.

La découverte en Inde de dizaines de milliers d'hectares de coton BT, planté sans autorisation, a irrité, ironie du sort, Monsanto qui s'appropriait à déposer une demande de plantation en bonne et due forme. Monsanto a porté plainte; le coton illégal avait sans doute été développé par une compagnie

locale, sur la base de « graines Monsanto » achetées facilement aux États-Unis.

Cette globalisation se fait contre la volonté des citoyens et montre que les pays du Sud n'ont pas les moyens de réguler la progression de ces plantes. La Suisse a joué un rôle très actif dans la mise sur pied du protocole de Cartagène, convention qui règle les mouvements transfrontaliers des OGM; elle est soumise à ratification devant le Parlement.

Cette dissémination pratiquée par lucre ou par ignorance, doit être dénoncée. En même temps, il ne faut pas diaboliser les plantes « recombinantes ». Deux exemples. Répu-

tées dangereuses pour les chenilles du Monarque, elles le sont de fait moins que l'agriculture traditionnelle et ses pesticides. Ou bien le scandale du maïs transgénique Starlink, interdit de consommation pour risques d'allergie mais que l'on retrouve dans nombre d'aliments humains: cinquante et une personnes avaient porté plainte pour allergies. Les tests, fiables, ont innocenté le maïs dans chacun des cas. ge

Sources: Lait maternisé brésilien: Virginie Estier; *Nature*, 27.09.2001 (pour le Mexique); *Nature*, 11.10 (coton BT en Inde); *The Scientist*, 23 juillet 2001 (Monarque et Starlink).

La leçon de thé

Par Anne Rivier

ET VOUS, VOUS ÊTES THÉ OU CAFÉ? PLUTÔT CHIEN, PLUTÔT CHAT? VA-T-EN GUERRE OU VISE-LA-PAIX? OUI, JE SAIS, BOIRE DU THÉ NE PRÉSERVE PAS DE L'AGRESSIVITÉ, LA POLÉMOLOGIE le démontre assez. Mais cet examen de conscience a au moins le mérite de la simplification binaire, si prisée en ces temps de croisade.

Thé, j'ai été, je suis et je resterai. Entre nous, c'est à la vie, à la mort. Héritage génétique, culturel, ou les deux à la fois? Au biberon déjà, je me posais la question: on m'y versait du thé dès les premières semaines. Sucré au miel ou allongé de lait, il m'aura imprégnée aussi sûrement que pépé Lorenz imprégnait sa basse-cour et tonton Pavlov son toutou.

Associée aux congrégations de vieilles dames, aux ventes de paroisse et de charité, voire aux réunions de bourgeoises cul-pincé, ma boisson préférée n'était pas populaire lorsque j'étais enfant. A l'heure des Frifri en poudre, des Leco et des Ovos frappés, mes petits camarades auraient pouffé s'ils avaient su que je me délectais de cette fadasse lavasse. Longtemps, j'ai dû me cacher pour picoler.

En grandissant, je me suis affirmée, j'ai affiché mes goûts. Mes amis, mes compagnons ont d'abord souri de cette inclination désuète. Certains, à leur insu, furent contaminés, d'autres se sont convertis de leur plein gré. Ils ne s'en trouvent que mieux aujourd'hui.

Car, c'est prouvé, le thé est sain. Plein de vitamines, d'huiles essentielles, d'oligo-éléments, de fluor, et que sais-je encore. Furieusement wellness. Ses grands-prêtres ne cessent de rajeunir. Reverdi sur la vague du bio et de l'alicament, anobli et mis en vergers, classé AOC à l'instar des meilleurs parchets du Bordelais, le thé est désormais un must.

Ma grand-mère elle-même se sentirait dépassée, c'est dire. Elle qui, descendante de vigneron de Peseux, se saoulait au Darjeeling à Glasgow, bien avant la guerre de 14. Gouvernante au service d'une riche famille de planteurs, elle était revenue à Neuchâtel auréolée d'un savoir tout nouveau. Son amour inconditionnel pour l'Empire britannique la poussera d'ailleurs à en adopter progressivement quantité de mœurs étranges, principes d'éducation et innocentes manies compris.

Chez elle, le thé était un rituel. Un cérémonial observé scrupuleusement. Une exclusivité aussi: de son vivant, personne n'eut le privilège d'officier à sa place dans sa maison. En revanche, prosélyte dans l'âme, elle n'était guère avare de son enseignement. Ainsi je fus initiée à mon tour. Plus tard, mon séjour en Iran, m'a rendue fanatique: on y boit du tchai comme on y respire. Une trentaine de verres par jour et par individu. Le paradis.

Du thé, ma grand-mère en avait partout, et dans toutes ses armoires. A la cuisine, au corridor, à la salle à manger. Au-

dessus de l'évier, dans le placard d'angle, au fond de la crédence, jusque dans le vaisselier derrière les tasses du service d'apparat.

Chaque thé avait sa boîte particulière, strictement réservée. Il y avait les chinoises en fer blanc, les siamoises de laque noire et une ceylanaise à tiroirs. Leurs décors, chignons piqués, pagodes chantournées, jonques ou miroirs, fascinaient la rêveuse que j'étais.

En loupe de manguier, la boîte indienne était nue. Serrure nacrée, double couvercle, on y serrait les Chine fumés. Je l'ai héritée. Elle fleurit toujours bon le Souchong, et son bois la saucisse.

Dans chaque boîte, une cuillère. Pour doser le plaisir au milligramme. A feuilles entières, large pellette. A feuilles broyées, louche plus modeste. Les manches étaient frappés de blasons. J'en possède encore deux, que je destine aux nectars: leur laiton terni, d'un jaune sourd, relève la brillance caramel d'un Népal ou la douceur cuivrée d'un Keemun.

Minuscule, le vase japonais faisait exception à la règle. De son col étroit le thé coulait directement dans la main, sans autre instrument que le bon vieux pifomètre.

Quant aux théières, elles étaient nombreuses et de factures diverses. Je me rappelle la grosse joufflue de métal argenté, coiffée de son cosy ouatiné, ou la sombre antiquité d'étain, gravée aux initiales d'une ancêtre. Puis la grande ordinaire de grès rouge et son anse de paille déguenillée. Enfin, somptueuse, avec ses douze tasses, sucrier et pot à lait assortis, la Wedgwood en faïence cream ware, qui ne montait sur scène qu'aux anniversaires, à Noël ou à Pâques.

La dernière fois qu'elle l'avait utilisée, ma grand-mère fêtait ses nonante ans, entourée de la famille au complet. Vacillant sur ses jambes, amaigrie par une méchante grippe, et d'autant plus têtue, elle avait voulu faire le thé elle-même. Je m'étais glissée derrière elle et l'avais assistée sans qu'elle proteste. En attendant que l'eau frémissse, nous nous étions assises à la table de la cuisine, portes fermées, pour une ultime leçon.

– Le vrai secret, ma fille, ne l'oublie jamais, c'est d'ébouillanter la théière. Tu comptes jusqu'à dix, et tu vides l'eau. La bonne quantité de feuilles. Les laisser s'ouvrir, se dérouler comme des fleurs dans la vapeur avant de les arroser délicatement. Là, sens-moi ça, c'est mon mélange personnel, un *five o'clock* de la « Maison du Thé » à Genève. La patronne, Madame Müller-Diebold, connaît mes recettes par cœur. Tu n'auras qu'à continuer chez elle. Et quand je n'y serai plus, tu prendras la boîte indienne puisque tu l'aimes tant.

Depuis ce jour, mon idéal, mon seul drapeau, tient en trois mots: Paix, chat, et thé. ■